



## Conseil d'administration

332<sup>e</sup> session, Genève, 8-22 mars 2018

GB.332/PFA/12/2

Section du programme, du budget et de l'administration  
Segment des questions de personnel

PFA

Date: 26 janvier 2018

Original: anglais

### DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

### Composition du tribunal

#### Objet du document

Le présent document contient des propositions concernant le renouvellement des mandats de cinq juges du Tribunal administratif de l'OIT (voir projet de décision au paragraphe 4).

**Objectif stratégique pertinent:** Aucun.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Aucun.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Projet de résolution de la Conférence concernant le renouvellement du mandat de cinq juges.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Aucun.

**Unité auteur:** Bureau du Conseiller juridique (JUR).

**Documents connexes:** Aucun.



1. Aux termes de l'article III de son Statut, le Tribunal administratif comprend sept juges nommés pour une durée de trois ans par la Conférence de l'Organisation internationale du Travail.
2. La composition du Tribunal est actuellement la suivante:
  - M. Giuseppe Barbagallo (Italie), Président: mandat venant à expiration en juillet 2018;
  - M. Patrick Frydman (France), Vice-président: mandat venant à expiration en juillet 2019;
  - M<sup>me</sup> Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire): mandat venant à expiration en juillet 2018;
  - M<sup>me</sup> Dolores Hansen (Canada): mandat venant à expiration en juillet 2018;
  - M. Yves Kreins (Belgique): mandat venant à expiration en juillet 2020;
  - M. Michael Moore (Australie): mandat venant à expiration en juillet 2018;
  - Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis): mandat venant à expiration en juillet 2018.
3. Cinq juges parviendront au terme de leur mandat en juillet 2018: M. Barbagallo, M<sup>me</sup> Diakité, M<sup>me</sup> Hansen, M. Moore et Sir Hugh Rawlins. Tous se sont déclarés disposés à accepter un nouveau mandat de trois ans. Le Directeur général, après consultation du bureau du Conseil d'administration, souhaite proposer de renouveler le mandat de M. Barbagallo, M<sup>me</sup> Diakité, M<sup>me</sup> Hansen, M. Moore et Sir Hugh Rawlins pour une période de trois ans.

## Projet de décision

4. ***Le Conseil d'administration propose à la Conférence de renouveler les mandats de M. Barbagallo (Italie), M<sup>me</sup> Diakité (Côte d'Ivoire), M<sup>me</sup> Hansen (Canada), M. Moore (Australie) et Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) pour une durée de trois ans et décide donc de proposer le projet de résolution ci-après en vue de son éventuelle adoption:***

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

*Décide*, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler les mandats de M. Giuseppe Barbagallo (Italie), M<sup>me</sup> Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire), M<sup>me</sup> Dolores Hansen (Canada), M. Michael Moore (Australie) et Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) pour une durée de trois ans.